

C O P I E

Vonda, (Sask.)
le 31 janvier 1940

Monsieur Augustin Frigon
Directeur-général adjoint
Société Radio-Canada
1440, rue Ste-Catherine O.
M O N T R E A L

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien sincèrement de votre amabilité à répondre, le 12 du courant, à ma lettre du 15 décembre 1939.

Vous comprendrez aisément toutefois que cette réponse ne nous satisfait point. C'est la même qui nous est faite depuis que l'Etat a pris en mains l'administration de la Radio. Sauf peut-être que, dans le passé, on a bien voulu nous promettre une amélioration assez prochaine, tandis que votre lettre n'en prévoit point. J'aime mieux cela d'ailleurs.

En revenant à la charge, je ne veux aucunement vous mettre en cause, soyez-en assuré. Je veux tout simplement que vous soyez mieux au courant de la situation qui nous est faite par pur ostracisme afin que vous puissiez nous seconder dans nos revendications. Je le fais d'ailleurs au nom de nos gens - et non au mien personnel seulement - qui se plaignent constamment à nous en insistant qu'ils en ont assez d'être comptés pour rien.

Le fait patent est que la place faite au français, à la Radio, est, proportionnellement aux heures d'émission, en régression d'année en année depuis que le gouvernement fédéral en a assumé l'administration.

Selon un tableau que notre association avait fait dresser pour la semaine des 5 - 12 février 1939 -- elle en fait dresser périodiquement ainsi depuis 1936 -- les émissions hebdomadaires totales de la Société, en Saskatchewan, se montaient à 75 heures et les émissions hebdomadaires 'bilingues' à 4 3/4 heures, soit 6 1/8%. Ces émissions 'bilingues' se composaient en très grande partie de musique instrumentale et en faible partie de musique vocale. Comme vous le dites si bien, ces "programmes ... en réalité n'ont pas de nationalité". Aucune émission véritablement française au tableau. Depuis février 1939, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire.

Je sais très bien que le coût de relais doubles à travers le Canada serait très élevé. Nous n'admettons point qu'on le juge trop élevé. Car en fin de compte, puisque le Canada tout entier est bilingue, il faut en prendre son parti dans la colonne du passif aussi bien que dans celle de l'actif. Autrement, la constatation n'est qu'un beau sujet de rhétorique. Il faudra donc un jour ou l'autre, si on ne veut pas faire une part équitable au français dans l'horaire, on se décide à établir le double réseau.

Toutefois, en égard aux faits concrets, nous n'avons pas voulu insister là-dessus jusqu'au présent. En demandant une part équitable de français, nous avons fait des suggestions basées sur les émissions actuelles, d'où ne résulterait aucune augmentation de frais. On n'a pas voulu en tenir compte et c'est bien là une preuve que ce n'est pas uniquement ni surtout la question finances qui est en jeu.

Permettez-moi de renouveler quelques unes de ces suggestions, ou plutôt d'en proposer de nouvelles, dans l'esprit des précédentes, basées sur les horaires actuels.

1. Pourquoi la musique de disque émise par CHK chaque matin de 8.45 à 9.30 (H. des montagnes) et chaque soir de 3.15 à 3.30 (H. des m.) ne serait-elle pas remplacée au moins en partie mais à périodes fixes par de la musique

de disque vocale française: Bonne chanson, chansonnettes, avec commentaires français? Aucune augmentation de frais pour la Société. Il suffirait qu'un commentateur canadien-français soit au studio de CKK. A ce sujet, ne trouvez-vous pas qu'il soit inadmissible que, dans un poste de l'Etat, il ne se trouve pas une seule personne de langue française?

2. Pourquoi la musique de chambre qui vient de l'Est certains jours de la semaine de 10.30 à 11.00 (H. des m.) ne serait-elle pas remplacée par une émission entièrement française? Là encore, aucune augmentation de frais puisque cette émission remplacerait un programme qui est déjà relayé par tout le Canada.

3. Pourquoi l'une des quatre émissions Radio-Journal ne serait-elle pas une émission française? surtout depuis la guerre, nos gens réclament une émission française de nouvelles. On ne peut objecter que les anglophones en souffriraient car tous les postes privés émettent les nouvelles au moins quatre fois par jour.

4. Pourquoi nos enfants ne pourraient-ils pas entendre, en leur langue, une part des causeries pour enfants? Il suffirait d'établir une alternance raisonnable.

5. Pourquoi n'aurions-nous pas, au moins une fois la semaine, une causerie en français parmi chacune des deux séries qui nous viennent à 2.15 et 5.45 (H. des m.)? Là encore, il s'agit que d'une substitution.

6. Pourquoi les chansons qui nous viennent sous le titre ("Songs for you" - 12.15 à 12.30, H. des m.) et celles de 3.30 (H. des m.) ne seraient-elles pas des chansons françaises, au moins quand elles sont relayées du Québec et commentées en français?

7. Puisque le Canada est en guerre à côté de la France, pourquoi n'aurions-nous pas, au moins une fois la semaine, un relai de Paris? Nous en avons bien, de Londres, un régulièrement chaque jour, et une quantité d'autres. Et à ce propos, précisément, comment se fait-il que la Société déclare ne pas avoir assez de fonds pour donner du français dans l'Ouest quand elle en a assez pour envoyer deux et même trois fois, les discours d'Angleterre et les radio-reportages de la première division? Je veux bien admettre que notre état de guerre comporte certaines exigences de propagande. Tout de même, à vouloir dépasser la limite, on devient sciant. D'autant plus qu'on harcasse les gens pour la défense, en pays étrangers, de la civilisation, de la culture, alors qu'on étouffe toute possibilité d'épanouissement culturel chez soi?

Vous voyez donc que nous ne demandons pas que le Gouvernement fasse des dépenses supplémentaires pour nous donner du français. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on nous en donne. Et puisque le système des doubles relais augmenterait les dépenses, nous demandons ce qui, au fond est le plus simple; faire une part moins disproportionnée au français et conséquemment remplacer certains programmes anglais par des programmes français. En définitive, ce n'est point parce que l'Etat irradie chaque jour 16 heures durant qu'il faut que ces 16 heures soient anglaises. Quand il n'irradiait que 6 heures, les anglophones s'en contentaient; ils avaient d'ailleurs les postes privés - ils les ont encore. Nous, nous ne les avons jamais eus, et ne les aurons jamais. Il serait tout à fait dans l'ordre que l'Etat, bilingue par essence, supplée à cette lacune.

Encore une fois, j'espère que vous ne prendrez pas en mauvaise part, et comme si je voulais vous tenir responsable de la situation qui nous est faite, des griefs que je vous communique. Comme je vous l'écrivais dans ma lettre du 15 décembre, nous avons déjà fait tant de démarches inutiles auprès du ministère et ailleurs que nous sentons bien que rien ne se fera jamais tant que les nôtres n'auront pas pris notre cause en mains avec la ferme volonté de la mener à bonne fin. --- Pour l'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO/CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN, l'abbé Maurice BAUBOUX, secé-général